

PREMIERE  
EXPEDITION



Carolle YANA Commissaire de Justice Associé

5 Cité de Phalsbourg

75011 PARIS

## PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT D'OPERATION COMMERCIALE

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE TREnte DÉCEMBRE

**A LA REQUETE DE :**

**SASU LE COMPTOIR NATIONAL DE L'OR**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 522 966 241 dont le siège social est sis 10 Avenue de la Grande Armée 75017 PARIS Agissant poursuite et diligence de son représentant légal y domicilié en cette qualité

**IL M'A ETE EXPOSE PAR MONSIEUR ALEXIS DIAS DE LA SASU LE COMPTOIR NATIONAL DE L'OR LA REQUERANTE :**

Que la société requérante organise une opération intitulée : « **L'ÉPIPHANIE EN OR – COMPTOIR NATIONAL DE L'OR X MAISON KAYSER – GAGNEZ UN LINGOTIN EN OR DE 250 GR** »

Qu'il m'était demandé de recevoir en dépôt le règlement de cette opération promotionnelle en mon étude.

Déférant à la réquisition qui m'est ainsi faite,

*Je, Carolle YANA Commissaire de Justice associé de la SELARL ACTAY Carolle YANA, -, Titulaire d'un office de Commissaire de Justice près le Tribunal Judiciaire de Paris y demeurant 5 cité de Phalsbourg sis à Paris 11eme, soussigné,*

Constate qu'il m'est remis un règlement du jeu sus-mentionné sur lequel j'ai apposé mon sceau.

J'ai annexé ledit règlement au présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tel : 01.42.72.14.08 - Fax : 01.77.65.60.89

Email : [constat@actay.fr](mailto:constat@actay.fr)

Site : [www.actay.fr](http://www.actay.fr) - [www.blockchainhuissieray.com](http://www.blockchainhuissieray.com)

612560264

Acte : 155474

**Règlement du jeu "L'Épiphanie en or – Comptoir National de l'Or x Maison Kayser – Gagnez un lingotin en or de 250 gr."**

**Article I : Organisation**

La société **Comptoir National de l'Or**, SASU au capital de 40 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 522 966 241, dont le siège social est situé 10 avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, ci-après dénommée « **la Société Organisatrice** »,

Et

**TALEK**, agissant pour le compte des sociétés du **Groupe Eric Kayser**, enseigne nationale de boulangerie-pâtisserie, dont le siège social est situé 25 avenue de l'Observatoire, 75006 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 415 308 568 00062, représentée par Monsieur Éric Kayser, en qualité de Président, ci-après dénommée « **Maison Kayser** », organisent un jeu avec obligation d'achat intitulé : « **Comptoir National de l'Or x Kayser – Gagnez un lingotin en or de 250 g** », qui se déroulera du 27 décembre 2025 au 31 janvier 2026 à minuit.

Le jeu se déroule exclusivement dans les boulangeries Maison Kayser participantes, hors gares et aéroports. La liste des boulangeries participantes est annexée au présent règlement et consultable sur le site Gold.fr.

**Article II : Participation**

La participation à ce jeu avec obligation d'achat est ouverte à toute **personne physique majeure**, domiciliée en **France métropolitaine**, à l'exclusion :

- Des salariés et représentants de la Société Organisatrice,
- Des partenaires et sous-traitants,
- De leurs conseils,
- Ainsi que des membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs).

La participation est **strictement nominative**. Chaque participant ne peut jouer que pour son propre compte. **Une seule participation est autorisée par personne et par foyer**.

Le jeu est strictement interdit aux mineurs.

**Article III : Modalités**

Pour participer, le participant doit se rendre dans une boulangerie Maison Kayser participante et procéder à l'achat d'une **galette\*** pendant la période du jeu.

\*Galette frangipane 4, 6 ou 8 personnes ou Galette Édition 2026.

L'inscription s'effectue :

- Soit en scannant le **QR code** présent sur le sac à galette ou sur le flyer remis lors de l'achat. Le QR code renvoie vers un formulaire en ligne à compléter.

L'adresse postale et l'adresse électronique renseignées doivent être **exactes et valides** pour que la participation soit prise en compte.

#### **Article IV : Dotation**

Le jeu comporte un **tirage au sort unique** à l'issue de l'opération. La dotation mise en jeu est la suivante :

- **Un lingotin en or de 250 grammes (titre 900 %).**

La valeur indicative du lingotin est comprise entre **30 000 € et 32 000 €**, selon le cours de l'or au **16 décembre 2025**, et est susceptible de varier en fonction de l'évolution des cours internationaux de l'or.

#### **Article V : Désignation du gagnant**

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort** parmi les participations valides et devra obligatoirement présenter le **ticket de caisse original** attestant de l'achat effectué pendant la période de jeu.

Le lot :

- Ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en espèces,
- Ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit,
- Et est **non cessible**.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de valeur équivalente.

Le gagnant autorise la Société Organisatrice à procéder à toute vérification concernant :

- Son identité,
- Son adresse postale,
- **Et la validité du ticket de caisse.**

Toute information inexacte ou mensongère entraînera l'annulation de la participation et la perte du droit au lot.

Le tirage au sort sera effectué par le **Comptoir National de l'Or** et aura lieu **au plus tard le 28 février 2026**.

#### **Article VI : Dépôt légal**

Le règlement est déposé via [www.reglement.net](http://www.reglement.net), à la SELARL ACTAY, Commissaire de justice associés, 5 Cité de Phalsbourg 75011, Paris. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de son enregistrement et tout Participant sera réputé l'avoir

accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est disponible gratuitement à toute personne en faisant la demande dans les agences participant à l'opération.

### **Article VII : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou ménagère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société ORGANISTRICE, tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SELARL ACTAY Commissaire de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur le nom du gagnant. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation du résultat. La société ORGANISTRICE se réserve le droit, si des circonstances de force majeure l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société ORGANISTRICE pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

### **Article VIII : Remises de lots**

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société ORGANISTRICE, à utiliser son nom, prénom, adresse postale dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans.

### **Article IX: Attribution de compétence**

Le participant est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

### **Article X: Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société ORGANISTRICE.

### **Article XI : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

**LISTE DES POINTS DE VENTE PARTICIPANT A L'OPERATION**

| BOULANGERIES            | ADRESSE  |
|-------------------------|--|
| Assas                   | 87 Rue d'Assas, 75006 Paris                    |
| Austerlitz              | 15 Av. Pierre Mendès-France, 75013 Paris       |
| Bac                     | 18 Rue du Bac, 75007 Paris                     |
| Batignolles             | 51 Rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris     |
| Bercy                   | 41 Cr Saint-Emilion, 75012 Paris               |
| Bibliothèque            | 77 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris       |
| Boétie                  | 29 Rue La Boétie, 75008 Paris                  |
| Bourse                  | 5 Pl. de la Bourse, 75002 Paris                |
| Clichy                  | 15 Bd Victor Hugo, 92110 Clichy                |
| Commerce                | 79 Rue du Commerce, 75015 Paris                |
| Diderot                 | 13 Bd Diderot, 75012 Paris                     |
| Duroc                   | 1 Bd du Montparnasse, 75006 Paris              |
| Echelle                 | 4 Rue de l'Échelle, 75001 Paris                |
| Grande Armée            | 61 bis Av. de la Grande Armée, 75016 Paris     |
| Levallois Libération    | 5 Pl. de la Libération, 92300 Levallois-Perret |
| Levallois Louise Michel | 32 Rue Louise Michel, 92300 Levallois-Perret   |
| Malesherbes             | 85 Bd Malesherbes, 75008 Paris                 |
| Monge 8                 | 8 Rue Monge, 75005 Paris                       |
| Monge 14                | 14 Rue Monge, 75005 Paris                      |
| Montparnasse            | 27 Rue du Départ, 75014 Paris                  |
| Mozart                  | 79 Av. Mozart, 75016 Paris                     |
| Odéon                   | 10 Rue de l'Ancienne Comédie, 75006 Paris      |
| Petits Carreaux         | 16 Rue des Petits Carreaux, 75002 Paris        |
| Samaritaine             | 25 R. de la Monnaie, 75001 Paris               |

|              |  |
|--------------|--|
| Ternes       | 19 Av. des Ternes, 75017 Paris                           |
| Vendôme      | 33 Rue Danielle Casanova, 75001 Paris                    |
| Morny        | 16 Pl. de Morny, 14800 Deauville                         |
| République   | 26 Rue de la République, 14600 Honfleur                  |
| Saint Saveur | 7 Pl. Saint-Sauveur, 14000 Caen                          |
| Opéra        | 15 Pl. Louis Pradel, 69001 Lyon                          |
| Victor Hugo  | 39 Rue Victor Hugo, 69002 Lyon                           |
| Bellecour    | 6 Rue de la Barre, 69002 Lyon                            |
| Croix Rousse | 159 Bd de la Croix-Rousse, 69004 Lyon                    |
| Epiason      | 1 Av. Adolphe Max, 69005 Lyon                            |
| Vitton       | 27 Rue Ney, 69006 Lyon                                   |
| Biolangerie  | 342 Bd du Mercantour, 06200 Nice                         |
| Californie   | 220 Av. de la Californie, 06200 Nice                     |
| Mandelieu    | 36 Rue Saint-Vincent de Paul, 06210 Mandelieu-la-Napoule |
| Beausoleil   | 2 Rue du Marché, 06240 Beausoleil                        |
| Vieux Nice   | 10 Rue Alexandre Mari, 06300 Nice                        |
| La Salis     | 28 Bd Maréchal Leclerc, 06600 Antibes                    |
| Vauban       | 50 Bd d'Aguillon, 06600 Antibes                          |
| Cassini      | 3 Rue Cassini, 06300 Nice                                |
| Malaussena   | 10 Av. Malaussena, 06000 Nice                            |
| Iconic       | 10 Av. Thiers, 06000 Nice                                |
| Cannes       | 2 Rue Jean Jaures, 06400 Cannes                          |

TELLES SONT LES CONSTATATIONS QUI FONT L'OBJET DU PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Carolle YANA Commissaire de Justice

